

CONDITIONS D'UTILISATION DU LES MILLS LIVESTREAMING

Version 1.0 (5 juin 2020)

Les clubs actuellement autorisés à utiliser les programmes LES MILLS™ (clubs sous licence) et leurs instructeurs certifiés LES MILLS se voient accorder un droit limité et révoquant de diffuser en live streaming les programmes LES MILLS sous réserve des conditions suivantes et conformément à celles-ci :

1. Les instructeurs peuvent donner des cours LES MILLS en livestreaming uniquement dans les programmes LES MILLS pour lesquels ils sont certifiés et au nom d'un club agréé.
2. Seuls les clubs sous contrat auprès de Planet Fitness Group / Les Mills Euromed peuvent diffuser en live streaming des programmes LES MILLS pour lesquels ils ont la licence "Live", en faisant appel à des instructeurs certifiés LES MILLS (cf. clause 1) et auprès de membres adhérents au club, au moyen d'un accès avec mot de passe ou au sein d'un groupe privé. Les cours en live streaming ne doivent pas être diffusés au grand public.
3. Les clubs ne doivent PAS enregistrer les cours enseignés en live streaming ou les rendre disponibles pour la lecture à tout moment après la diffusion en live streaming.
4. Dans la mesure où cela est nécessaire, les clubs seront responsables de l'obtention et du paiement des licences musicales auprès de la société de gestion des droits d'auteur* ou de toute autre entité compétente pour leurs cours diffusés en live.
5. Les clubs seront tenus de respecter les conditions d'utilisation et de payer les redevances pour, le cas échéant, la plateforme de live streaming qu'ils ont choisi d'utiliser (ex. Zoom ou autre).
6. Les clubs veilleront à ce que l'assurance appropriée soit en place pour couvrir le live streaming (y compris tout dommage physique subi par les participants).
7. Les clubs et les instructeurs seront responsables du respect de toutes les lois et réglementations applicables aux cours en live streaming.

8. Les clubs ne paieront pas de frais pendant une période pilote initiale de trois mois à compter de la date ci-dessus, après quoi des frais pourront être appliqués aux programmes de diffusion en live LES MILLS.

9. Le droit aux cours en live streaming est une extension des accords existants avec les clubs sous licence et les instructeurs certifiés. Les conditions générales qui s'appliquent aux programmes et aux cours dans ces accords existants s'appliqueront également aux cours en live streaming (sauf si le contexte exige le contraire).

10. LES MILLS peut retirer le droit de diffusion en live streaming des programmes LES MILLS (ou de certains programmes LES MILLS) à tout moment et sans préavis.

*SACEM (France et Luxembourg) : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
SUISA (Suisse) / SEMU (Belgique)